



Commune de Labaroche

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE**

SÉANCE DU LUNDI 23 juin 2025

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H00.

Membres présents : M. Bernard RUFFIO (Maire), Mme Catherine OLRÉ (1^{ère} adjointe), M. Alain VILMAIN (2nd adjoint), Mme Catherine MERCKLE (3^{ème} adjointe), M. Alain MARSCHALL, M. Fabien FORMWALD, M. Marc PARMENTIER, Mme Elisa PERRIN, Mme Céline MICLO, M. Jean-Luc THOMAS, M. Jean-Michel MARCHAND et Mme Suzanne ROUSSELOT.

Absents excusés :

M. Bernard BANGRATZ qui a donné procuration à M. Bernard RUFFIO,
M. Arnaud KLINKLIN qui a donné procuration à M. Marc PARMENTIER,
Mme Déolinda BARTHELME qui a donné procuration à M. Alain VILMAIN,
M. Laurent COUTY qui a donné procuration à Mme Catherine MERCKLE,
M. Maryline BENTZINGER qui a donné procuration à Mme Céline MICLO,
Mme Nathalie SPETTEL qui a donné procuration à M. Alain MARSCHALL,
Mme Marianne HUARD qui a donné procuration à Mme Elisa PERRIN,

Absents non excusés :

Président de séance : Monsieur le Maire, Bernard RUFFIO

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 3) Mise à jour convention de location du local infirmier
- 4) Mise en place d'une ligne de trésorerie
- 5) Demande de subvention « Festibaroche »
- 6) Communications
- 7) Divers

M. RUFFIO demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Autorisation de signature des marchés : Réfection de la STEP lieu-dit « Derrière la Roche »

Point 1 - Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉSIGNE M. Jean-Luc THOMAS comme secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 25/04/2025 est adopté, à l'unanimité.

Point 3 – Mise à jour de la convention de location du local infirmier

La Commune de Labaroche loue au cabinet infirmier un local dans le cadre de leurs activités d'infirmières libérales. Les services de la trésorerie nous demandent une modification de la convention de location initial, en effet celle-ci est au nom du « CABINET INFIRMIER » qui n'a aucune existence juridique.

Trois conventions distinctes sont réalisées, une pour chaque infirmière. Le loyer est proposé à 200 € par trimestre pour chacune des conventions.

Dans un souci de clarification juridique ces conventions seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2025.

De ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, après examen, les termes des conventions présentées aux élus,
- **FIXE** le loyer à 200€ par trimestre pour chaque convention,
- **APPROUVE** l'application à compter du 1^{er} juillet 2025,
- **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à signer les conventions.

Point 4 – Mise en place d'une ligne de trésorerie

M. le Maire expose le bienfondé de la mise en place d'une ligne de trésorerie pour la commune. N'ayant pas eu de retour de la caisse du crédit mutuel, ni du crédit agricole le point est reporté pour un prochain conseil municipal.

Point 5 – Demande de subvention « Festibaroche »

Le Conseil Municipal examine une demande de subvention de l'association « Festibaroche » en effet dans le cadre des frais déjà engagés et à la suite d'une sortie d'argent non prévue, l'association sollicite une subvention d'un montant de 300 € dans le cadre de l'organisation des marchés montagnards des vendredi en été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions et 1 vote contre,

- **ACCORDE** une subvention de 300,00 € à l'association « Festibaroche » pour l'organisation des marchés montagnards,

Point 6 – Autorisation de signature des marchés : réfection d'une STEP lieu-dit « Derrière la Roche »

Le 23 juin 2025, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin d'examiner les offres concernant les travaux de réfection d'une station de traitement au lieu-dit « Derrière la Roche ».

Les entreprises attributaires sont :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT (hors options)
UNIQUE	ARKEDIA	470 542,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ces marchés, sur la base des montants mentionnées dans les tableaux ci-dessus.

Point 7 – Communications

M. le Maire évoque la signature de l'acte d'achat du tiers indivis du chemin attenant la maison de la musique (Parcelle n°260, section n°14).

Point 8 – Divers

Mme MERCKLE rapporte aux élus le premier vendredi du marché montagnard organisé par « Festibaroche ». A noter également dans les agendas, la fête de la musique de Labaroche le 28/06/2025, ainsi que les festivités de la fête nationale le 12/07/2025.

M. VILMAIN rapporte des travaux de réparation de toitures à la salle des fêtes pour donner suite à des infiltrations. Une inspection complète de la toiture de l'école primaire a également été réalisée après les importantes précipitations.

Mme ROUSSELOT évoque des travaux de réflexion engagés par la communauté de communes dans le cadre de la commission mobilité et transition énergétique.

A noter la fin du projet Mobilival et l'étude d'un projet de mobilité inclusif. Sur la transition énergétique, une étude a été menée par la CCVK sur l'impact du réchauffement climatique sur notre territoire, ceux-ci sont consultables sur le site de la communauté de communes.

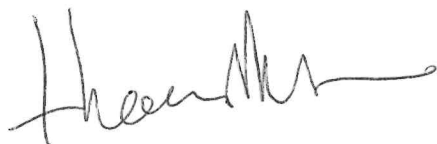
La séance est levée à 19h45.

*Date prévisionnelle du prochain conseil : **vendredi 5 septembre 2025 à 19h00 à la Mairie***

LABAROCHE, le 25 juin 2025 TB/JLT/BR

Le secrétaire de séance

Jean-Luc THOMAS



Le Maire

Bernard RUFFIO



